

Le Petit guide

du motoneigiste

averti!



Québec 



FCMQ 

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

LA motoneige AU QUÉBEC

L'activité motoneige au Québec est le produit touristique hivernal le plus important qui soit sur le plan des revenus et tout cela est rendu possible grâce à 3 éléments fondamentaux : le bénévolat, les propriétaires fonciers et le principe de l'utilisateur-payeur.

Le bénévolat est au cœur de l'activité motoneige au Québec depuis le tout début. Que l'on parle d'installer de la signalisation, de négocier des droits de passage ou d'entretenir les sentiers, les bénévoles demeurent au cœur de l'activité motoneige au Québec.

LE
Saviez-
vous

Chaque automne, les bénévoles des clubs de motoneigistes rencontrent les propriétaires fonciers et négocient des droits de passage.

Présentement, environ 50% des sentiers de notre réseau est situé sur des terres privées, et cela grâce à la générosité de dizaines de milliers de propriétaires fonciers qui prêtent gracieusement leurs terres.

Le respect des terres privées est un enjeu majeur dans la pérennité de l'activité, d'où l'importance de respecter les droits de passage en demeurant dans les sentiers.

Les coûts liés à l'aménagement et à l'entretien de notre vaste réseau de sentiers sont énormes. Les opérations des clubs se financent principalement par la vente des droits d'accès gérée par la FCMQ et répartie à travers les clubs.

LA sécurité AVANT TOUT

Toute activité comporte des risques et la pratique de la motoneige n'échappe pas à cette réalité. Toutefois, en adoptant de bonnes pratiques et une conduite responsable, la motoneige peut être une activité toute aussi sécuritaire qu'agréable.

La sécurité est votre responsabilité, faites les bons choix!

La fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)

QU'EST-CE QUE LA FCMQ ?

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) est un organisme à but non lucratif, voué au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige à travers tout le Québec.

LA FCMQ EN CHIFFRES

- ▶ 197 clubs
- ▶ Près de 500 surfaceuses qui entretiennent les sentiers de motoneige au Québec
- ▶ 1 200 agents de surveillance bénévoles
- ▶ 4 500 bénévoles de clubs
- ▶ Plus de 20 000 utilisateurs de l'application iMotoneige
- ▶ Plus de 25 000 abonnés Facebook
- ▶ 33 000 kilomètres de sentiers balisés
- ▶ 87 000 magazines Motoneige Québec distribués 4 fois/année
- ▶ Plus de 110 000 abonnés à l'infolettre mensuelle
- ▶ Plus de 120 000 membres
- ▶ 630 150 sessions et plus sur la carte interactive de la FCMQ annuellement
- ▶ Plus de 800 000 heures de travail investies annuellement par les bénévoles des clubs
- ▶ 2 665 000 sessions et plus sur le site Web de la FCMQ annuellement



Pour en connaître davantage sur la FCMQ, veuillez visiter le [fcmq.qc.ca](https://www.fcmq.qc.ca)

L'APPLICATION INDISPENSABLE

PEU IMPORTE OÙ VOUS ÊTES...

- > Localisez les commerces inscrits aux plateformes numériques de la FCMQ
- > Réalisez votre itinéraire
- > Suivez les conditions de sentiers



JE planifie MA RANDONNÉE

En planifiant ma randonnée,
j'adopte un comportement sécuritaire
et respectueux de mon environnement.



Pour ce faire :

- Je connais la Loi sur les véhicules hors route et je m'y conforme. Le texte de la loi est disponible au www.fcmq.qc.ca.
- Je reconnais mes habiletés et mes limites et je choisis les itinéraires et le groupe de motoneigistes qui correspond à mes compétences.
- Je suis informé des particularités des sentiers choisis et des règlements spécifiques qui y sont en vigueur.
- J'utilise les technologies de la FCMQ (www.fcmq.qc.ca) ; carte interactive, iMotoeige, etc.) ou une carte des sentiers pour planifier mes randonnées.
- Je prévois de la nourriture et de l'équipement de survie en cas de panne ou d'erreur de parcours.
- Je suis préparé à affronter les conditions climatiques extrêmes et les urgences médicales.
- J'évite de voyager seul. Si tel est le cas, j'avise un proche de mon itinéraire et je conviens du moment d'un appel téléphonique.

FAITES LE BON CHOIX



**RALENTISSEZ
DANS LES SENTIERS**



Respecter

LA LIMITE DE VITESSE INDIQUÉE...

**C'EST SILLONNER LES SENTIERS
EN TOUT SÉCURITÉ !**

- ▶ Ne circulez jamais à plus de 70 km/h.
- ▶ Lorsqu'il est permis de circuler à moins de 30 mètres des habitations ou des bâtiments, **réduisez votre vitesse à moins de 30 km/h** ou à la vitesse indiquée.
- ▶ Gardez une distance sécuritaire entre votre motoneige et celle qui vous précède.
- ▶ Gardez la droite en tout temps.
- ▶ Adaptez votre conduite selon les conditions climatiques, l'état du sentier, la densité de la circulation et vos habiletés.



Profitez des paysages magnifiques et du plaisir de pouvoir atteindre des endroits uniques d'une beauté incroyable se dévoilant sous vos yeux, tout en prenant votre temps !

LE Saviez-vous

Il est important de respecter les limites de vitesse pour votre sécurité, mais aussi pour une bonne cohabitation. **Pensez-y !**

FAITES LE BON CHOIX

**SOBRIÉTÉ DANS
LES SENTIERS**



S'abstenir

DE CONDUIRE AVEC LES FACULTÉS
AFFAIBLIES PAR L'ALCOOL OU LA DROGUE...
C'EST CONTRIBUER À VOTRE SÉCURITÉ !

Aucune consommation d'alcool et de drogue au guidon, afin de circuler en toute sécurité.

- ▶ En sentier, **nul ne peut avoir les facultés affaiblies** à bord soit d'un véhicule hors route, soit d'un traineau ou d'une remorque tirée par un tel véhicule.
- ▶ Faire de la motoneige, c'est une activité physique exigeante. **Nous avons besoin de toute notre vigilance.**
- ▶ Il faut s'abstenir de conduire après avoir consommé de l'alcool, de la drogue ou des médicaments pour sa propre sécurité et celle des autres.

LE
Saviez-vous

Nul ne peut conduire ou avoir la garde d'une motoneige alors qu'il a les facultés affaiblies. C'est la même réglementation qui s'applique aux conducteurs de véhicules hors route qu'aux conducteurs de véhicules routiers.



FAITES LE BON CHOIX

RESTEZ DANS LES SENTIERS

Circular

SUR DES COURS D'EAU BALISÉS...
C'EST GAGE DE SÉCURITÉ !

Il est primordial de s'assurer que les sentiers autorisés qui traversent les plans d'eau sont balisés et sécuritaires en plus de s'assurer que l'épaisseur et la condition de la glace ont été vérifiées par les clubs responsables de ces sentiers.



ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMUM RECOMMANDÉE

* Le poids peut différer d'une surfaceuse à l'autre.



Savez-vous

Le réseau de sentiers compte des centaines de tronçons de sentiers qui traversent des cours d'eau !

► Informez-vous toujours des **conditions de la glace des plans d'eau** sur le trajet avant de partir en randonnée.

► **Ne jamais** vous aventurer sur les plans d'eau non sécuritaires.

► Restez toujours dans les balises afin de ne pas dévier de la trajectoire sécurisée par le club.

► **Méfiez-vous** de votre propre connaissance du terrain et redoublez de vigilance à l'approche de cours d'eau.



FAITES LE BON CHOIX



**REGARDEZ AVANT
DE TRAVERSER**



S'immobiliser AUX TRAVERSES DE ROUTES... **C'EST ASSURER VOTRE SÉCURITÉ**

Il est important de traverser les chemins publics et les voies ferrées aux endroits indiqués par une signalisation.

Il faut prendre le temps de bien visualiser, en périphérie, la route à traverser afin de bien voir les dangers.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ :

- ▶ **Levez-vous sur votre motoneige immédiatement après le panneau de signalisation précédant l'arrêt.**
- ▶ **Arrêtez complètement** à la traverse en gardant les skis sur la neige afin de pouvoir bien repartir sans subir la friction des lisses au carbure.
- ▶ **Regardez à gauche, puis à droite et encore à gauche.** Ne vous engagez sur la route que si vous pouvez le faire sans danger.
- ▶ En traversant, **continuez de regarder de chaque côté** afin de repérer d'autres risques ou dangers éventuels.
- ▶ Une fois la traverse terminée, **rasseyez-vous et poursuivez votre belle randonnée !**



LE
Saviez-
vous

Le réseau de sentiers compte plus de 12 000 traverses de route et on dénombre plus de 500 endroits où les sentiers de motoneige croisent une voie ferrée ! *

*Méthodologie : Les données cartographiques des sentiers de motoneige ont été croisées avec les données cartographiques des routes, des cours d'eau et des chemins de fer. A titre indicatif seulement.

RESPECTONS LES ZONES AGRICOLES AVANT QU'IL SOIT TROP TARD!



La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) invite les adeptes de la motoneige à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et à abandonner les comportements nuisibles.

La **Conduite responsable à motoneige** devrait être basée sur le respect des lois et règlements pertinents, sur l'utilisation du gros bon sens, sur la conduite avec prudence et contrôle, en prenant des décisions intelligentes pour sauvegarder la beauté de la nature. En appliquant les bonnes pratiques, vous limitez les effets négatifs sur le milieu naturel et vous contribuez à protéger notre patrimoine écologique.

Voici quelques conseils afin de **conduire de manière responsable** et ainsi continuer à démontrer que les motoneigistes ont, eux aussi, à cœur l'environnement :

1. Respectez les zones sensibles
2. Restez dans les sentiers
3. Disposez adéquatement vos déchets
4. Protégez la faune et la flore
5. Adoptez de nouvelles technologies
6. Faites l'entretien de votre motoneige
7. Réduisez la nuisance causée par le bruit



Une contribution **essentielle** à la pérennité
du réseau de sentiers motoneige...

Merci

AUX
PROPRIÉTAIRES
FONCIERS

33 000 km
de pure beauté



FCMQ

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC